



CAPL du 17 Juillet 2014 de la DISI Paris-Champagne Mouvements locaux de la catégorie B

Compte-rendu

Siégeaient pour la CGT Finances publiques : Béatrice ROMAGNY (ESI de Reims) et Hervé PERESINI (ESI de Paris-Montreuil). La CAPL était présidée par David GUERMONPREZ, Directeur-adjoint de la DISI Paris-Champagne.

A l'issue de la lecture de la déclaration liminaire présentée par la CGT Finances publiques (voir au verso) qui revient sur la situation budgétaire de plus en plus préoccupante du SSI, M. GUERMONPREZ a indiqué que le nouveau Directeur général, M. Bruno PARENT, après avoir réuni les responsables des directions le 3 juillet dernier, se donnait le temps de réfléchir car « il part de zéro » et pense pouvoir indiquer ses orientations à la rentrée tout en prenant soin de confirmer à l'avance la pérennité de la démarche stratégique. Dans tous les cas de figure, le cadrage reçu pour les ressources devrait conforter sans surprise les objectifs de réduction fixés par la Loi de finances. Toujours selon le Directeur-adjoint, en partant d'un budget de 300 millions d'euros [en 2008 !], songer que l'on puisse réduire le budget « ne paraît pas un danger »... mais afin de peser les conséquences de la politique « du rabot », la Mission de gouvernance informatique devrait bientôt nommer un administrateur civil chargé du contrôle de gestion.

Côté interministérialité, un corps spécifique d'informaticiens n'est, selon le Directeur-adjoint, pas à l'ordre du jour. Rappelons toutefois ici que la DGFIP ne fait pas nécessairement mystère de son intention d'allouer des ressources logicielles, matérielles, voire humaines (par l'emploi de conseillers par exemple) aux autres ministères. La DGFIP ayant une spécificité (« nous sommes en pointe ») il ne faut pas s'étonner si « ce sont les autres qui viennent chez nous ». La possibilité de voir un jour un partage interministériel de nos ressources existe donc bel et bien à commencer par une connexion aux données (fiscales ou comptables) pour des intervenants des autres ministères. Le concept du Data center (centre de traitements de données regroupant tous les équipements d'un système d'information) dans sa version « mise à disposition » n'est donc pas *a priori* rejeté par la Direction. Le point sensible est évidemment celui du stockage des données, celles-ci devant rester dans notre périmètre exclusif, pour lequel le Directeur-adjoint s'est défendu de toute velléité d'externalisation : « les données resteront chez nous. On devra les mettre en commun mais en garder la maîtrise ». Il s'est ensuivi des propos quelque peu ambigus sur le devenir de cette maîtrise : « la ligne Maginot n'est pas la meilleure défense. Si pour garder notre organisation, on doit intervenir à l'extérieur, pourquoi pas ? Mais il faut être vigilant sur la souplesse accordée ». Dont acte pour ce qui est de la vigilance !

Comme on le voit, la notion d'interministérialité est bien ancrée dans les esprits directionnels ; la CGT Finances publiques confirme qu'elle prendra position contre toute tentative de la part de la Direction générale ou du SSI de contourner l'intention prise contre la création d'un corps spécifique d'informaticiens. Nous insistons sur le fait qu'il y va des fonctions et des carrières de toutes et tous !

Travaux inscrits à l'ordre du jour et résultat de la CAPL :

Les vœux formulés émanaient de sept collègues : quatre demandes pour l'ESI de Paris-Montreuil (site rue de Fédération), deux pour l'ESI de Reims et une pour l'ESI de Nemours. La CGT Finances publiques s'est néanmoins assuré des affectations de service pour les collègues ayant fait l'objet d'un reclassement dans le corps supérieur, actuellement dépourvus de qualification informatique et souhaitant conserver leur poste. Au cas de Montreuil Fédération, il est stipulé que l'Editique poursuit son renforcement avec la réaffectation sur place d'un agent déjà expérimenté et deux collègues PAU venant de l'exploitation du site Paris NDV après le départ de la machine GCOS pour Limoges. Un quatrième collègue obtient une affectation en tant que programmeur. A Reims une collègue PAU reclassée B et une autre venant du SIE obtiennent une affectation à l'ESI. Enfin la collègue issue du SIE IFU de Sens obtient un poste administratif à l'ESI de Nemours. La séance n'a pas présenté de difficulté particulière, la Direction ayant accordé à tous les déposants leur premier vœu inscrit.

Vote : POUR à l'unanimité



CAPL du 17 Juillet 2014 de la DISI Paris-Champagne Mouvements locaux de la catégorie B

Déclaration liminaire

Monsieur le Président de la CAP locale,
Mesdames et Messieurs de la Parité Administrative,
Cher(e)s Camarades,

Dans son message du 6 juin dernier, l'ancien Directeur général Bruno BEZARD salue en termes élogieux la qualité du travail accompli par le personnel des Finances publiques pour l'exercice 2013. Dix indicateurs ont été remplis sur les douze prévus pour évaluer la performance de la DGFIP. Et c'est une prime d'intéressement collectif abaissée à 120 euros et virée tardivement par rapport à l'an dernier qui sera versée aux agents en récompense de leurs bons et loyaux services.

Parallèlement à la diminution continue des effectifs, ces mesures n'ont d'autre effet que de mettre sous l'eau la tête des personnels informaticiens. La CGT Finances publiques proteste énergiquement contre la diminution de la prime d'intéressement, cette mesure ne se justifie en aucune manière au regard des difficultés provoquées par la politique d'aveuglement budgétaire menée contre les agents des ministères financiers au détriment de l'emploi, des salaires et des carrières. Elle ne fait qu'ajouter une brique à l'édifice de l'austérité salariale décidée depuis le gel du point d'indice en Juillet 2010. Les agents méritent autre chose qu'une baisse de leur rémunération !

Dans le même temps, c'est un euphémisme de dire que la situation budgétaire du SSI devient préoccupante. Parties de 300 millions d'euros en 2008, les autorisations d'engagement ont continuellement baissé depuis pour atteindre 192 millions d'euros en 2012, puis 176 millions en 2013. La dotation 2014 ne devrait pas dépasser 147 millions !

La dégradation atteint désormais tous les compartiments d'activité : conditions de travail marquées par les contraintes budgétaires, insuffisance des effectifs, priorisation forcée des tâches à effectuer aux dépens de la qualité de service, regroupement/fermeture de sites entre autres calamités.

Aussi, la CGT Finances publiques rappelle dix revendications à satisfaire immédiatement :

- **Pas de rapprochement ni fermeture de site ;**
- **Pas de corps d'informaticiens ni de statut interministériel ;**
- **Pas de mutation ou de mobilité forcée ;**
- **Refus de voir les personnels sans qualification informatique renvoyés dans les services ;**
- **Reconversion au sein de la sphère informatique pour tous ceux qui perdent leur mission ;**
- **Un examen informatique accessible pour tous (TAI) en reconnaissance de cet effort de requalification aussi bien dans les ESI, qu'à CAP Numérique ; Création corollaire pour les agents C d'un examen « opérateur informatique » (équivalence indemnitaire avec dactylocodeuse et agent de traitement) ;**
- **Égalité d'accès aux concours DGFIP par la généralisation d'une épreuve informatique en option pour tous les concours/examens et tous les grades ;**
- **Cumul de la NBI géographique et de la prime TAI, NBI fonctionnelle pour les agents sans qualification et qui exercent des missions techniques ;**
- **Convocation d'un CTR avant toute prise de décision qui affecte la vie des agents ;**
- **Un dialogue social national et local digne et ambitieux.**